



**PRÉFET
DE LA DRÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

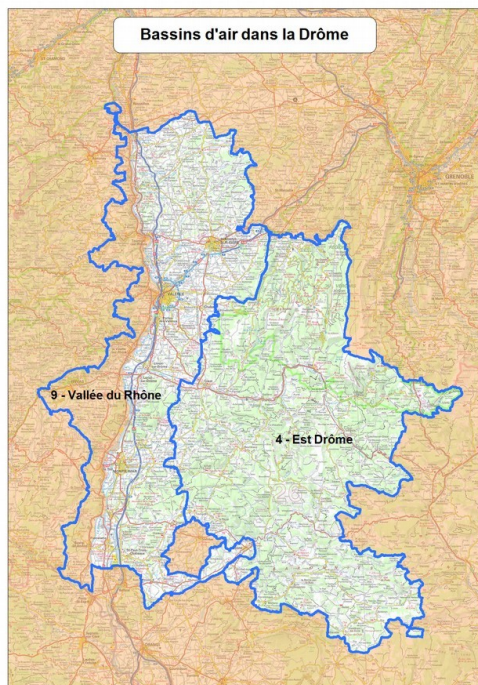
COMMUNIQUE DE PRESSE

Valence, le 17 juillet 2022

QUALITÉ DE L'AIR

Épisode de pollution de l'air en cours en Drôme

Ce dimanche 17 juillet 2022, débute un épisode de pollution atmosphérique, sur une partie du département de la Drôme.



Les critères de déclenchement des procédures **d'information-recommandation (vigilance jaune)**, prévues par le dispositif préfectoral pour un épisode de type « estival » (Ozone), sont réunis sur **le bassin d'air de la Vallée du Rhône**.

Les principales recommandations en vigueur jusqu'à la fin de l'épisode de pollution sont détaillées ci-après pour le bassin d'air de la Vallée du Rhône.

Le certificat qualité de l'air « Crit'Air » permet de distinguer les véhicules en fonction de leurs émissions de polluants atmosphériques. Pour obtenir ce certificat, demandez le sur www.certificat-air.gouv.fr

**Cabinet du Préfet
Service Départemental de la
Communication Interministérielle**

Tél : 06 77 18 96 78
Mél : pref-communication@drôme.gouv.fr
www.drôme.gouv.fr



@Prefet26



Préfet de la Drôme

Bassin d'air de la Vallée du Rhône

Épisode de pollution de type « estival » en cours –
Information/Recommandations (vigilance jaune)

Se protéger pour limiter mon exposition

Populations vulnérables ou sensibles

- L'été, préférez sortir le matin avant 13h et le soir après 20h
- Limitez les activités sportives intenses en plein air
- En cas de symptômes ou d'inquiétudes, prendre conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin

Population générale

- Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles.
- Continuez d'aérer votre domicile
- Évitez de vous exposer aux produits nocifs

Agir pour limiter mes émissions

Recommandations aux particuliers

- Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide
- Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles, etc.)
- En voiture, adoptez une conduite souple
- Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

Recommandations aux professionnels

- Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils
- Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais
- Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques
- Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Recommandations aux collectivités

- Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants
- Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien
- Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes

Bassin d'air de l'Est de la Drôme

Aucun épisode de pollution atmosphérique en cours (vigilance verte)

Recommandations sanitaires en cas d'épisode de pollution : Niveau information-recommandation

Populations cibles des messages	Messages sanitaires
Populations vulnérables : Femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.	En cas d'épisode de pollution à l'Ozone (O3), il est recommandé de : • limiter les sorties durant l'après-midi. • limiter les activités intenses (physiques et sportives dont les compétitions) en plein air, celles à l'intérieur pouvant être maintenues.
Populations sensibles : Personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).	Dans tous les cas, en cas de symptômes ou d'inquiétude, prenez conseil auprès de votre pharmacien
Population générale	Il n'est pas nécessaire de modifier les activités habituelles, les déplacements habituels ni les pratiques habituelles d'aération et de ventilation, la situation lors d'un épisode de pollution ne justifiant pas de mesures de confinement.

Pour plus de renseignements, consultez le site :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/air-exterieur/qualite-de-l-air-exterieur-10984/article/recommandations-en-cas-d-episode-de-pollution>

EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE

Auvergne-Rhône-Alpes | Episode de type estival
Vigilance pour les personnes sensibles

Se protéger pour limiter mon exposition

A noter : au delà des effets à court terme lors des épisodes de pollution, les principaux impacts de la pollution de l'air sur la santé sont liés à l'exposition continue, tout au long de la vie.

Populations vulnérables : femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques.
Populations sensibles : personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux).

Population générale



Il n'est pas nécessaire de modifier vos activités



Continuez d'aérer votre domicile



Évitez de vous exposer aux produits nocifs

Personnes sensibles et vulnérables



L'été, préférez sortir le matin avant 13h, et le soir après 20h



Limitez vos activités physiques intenses en plein air



Demandez conseils si vous ressentez une gêne respiratoire ou cardiaque

Agir pour limiter mes émissions

Particuliers



Reportez l'utilisation de barbecue à combustible solide



Évitez les solvants organiques pour vos travaux (peintures, vernis, colles etc.)



En voiture, adoptez une conduite souple



Utilisez des modes de transports limitant les émissions polluantes

Professionnels



Reportez certaines opérations émettrices de composés organiques volatils



Limitez l'utilisation des pesticides et les épandages d'engrais.



Reportez ou réduisez les activités émettrices de polluants atmosphériques



Réduisez l'utilisation des groupes électrogènes

Collectivités



Maîtrisez la température de vos bâtiments



Proposez des tarifs attractifs pour l'usage des transports les moins polluants



Évitez l'utilisation de solvants organiques pour les travaux d'entretien



Favorisez les pratiques de mobilité les moins polluantes